

Rein de trossa

Autor(en): **Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **56 (1918)**

Heft 14

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Son succès dans les affaires semble l'avoir déterminé un moment à ne plus les quitter. Il annonça la publication d'un écrit destiné à former les négociants et à apprendre aux consommateurs à reconnaître les fraudes. Cet ouvrage ne vit pas le jour. Aussi bien, le public avait d'autres préoccupations. On était en pleine Terreur. Grâce à sa prudence, Grimod n'en souffrit pas; mais ses parents furent incarcérés comme suspects. Il partit aussitôt pour Paris, qu'il n'avait pas revu depuis son exil. Beaucoup d'amis lui restaient et l'on se souvenait qu'il fut l'avocat des pauvres diables et l'adversaire des fermiers généraux. M. et M^{me} de la Reynière lui durent d'être élargis. Cet original avait du cœur.

La conscience à l'aise, Grimod se hâta de rentrer à Béziers, partageant son temps entre les lettres, les plaisirs de la table et les mystifications. A la chute de l'empire, il se retira au château de Villers-sur-Orge, près de Longjumeau. C'était un château machiné, un de ces « palais mystérieux » comme en montent les artistes forains. Sur des planchers roulants, les visiteurs y étaient entraînés avec les meubles en une ronde fantastique. S'engageaient-ils dans les ténèbres de certains corridors, ils sentaient le sol tour à tour s'effondrer ou se soulever, par l'effet de ressorts dissimulés sous un tapis, tandis que par des tuyaux acoustiques leur arrivait la voix des revenants. « Dès que les hôtes du logis avaient pris possession de leurs chambres, dit Lacroix, Grimod de la Reynière, aussi sérieux qu'un machiniste de l'Opéra, commençait à manœuvrer ses ficelles. Ici, les plus effrayantes manifestations de la fantasmagorie, des spectres, des squelettes, des monstres de toutes les formes se dessinaient en feu sur les lambris; là, les plus étonnantes phénomènes de l'électricité : l'éclair, le tonnerre, le vent, toute une tempête dans une chambre; ailleurs, des portraits qui tiraient la langue, qui étendaient les bras; quelquefois les chaises et les fauteuils qui marchent en s'entrechoquant, les tiroirs de la commode qui s'ouvrent avec fracas, les lits qui s'élèvent ou s'abaissent, des trappes qui s'entrouvrent, etc., etc. »

Aux parois, des inscriptions disaient la joyeuse doctrine du propriétaire. Les bons buveurs s'inclinaient devant celle-ci : « Il vaut mieux se griser avec du vin qu'avec de l'encre, cela n'est pas si noir », ou devant cette autre : « Il y a trop de vin sur la terre pour dire la messe, il n'y en a pas assez pour faire tourner les moulins; donc il faut le boire ». Sur une porte avec cet écriteau « Chambre d'amie », on lisait : « Heureux le juste qui ne pêche que sept fois par jour ! » Une maxime résumait la philosophie de Grimod : « Indulgence pour les autres, justice pour soi-même, gaîté, santé et appétit incommensurables sont trois grands moyens d'être heureux et de faire le bonheur de tout ce qui nous approche. » V. F.



Ouf ! — Deux marchands de chevaux revenant de la foire s'arrêtèrent au café.

L'un d'eux verse volontiers; il sert son compagnon avec une certaine parcimonie. Mais pour lui, il fait chaque fois extravaser le liquide en s'excusant par un

Ouf ! significatif.

L'autre l'observe d'un oeil jaloux et finit par lui dire :

— Mâ, fêdê vey on fadzo « ouf ! » por mé !

Perles oratoires. — Dans une fête d'une société scientifique, un des invités, se croit obligé de prendre la parole. Il patauge affreusement et termine brusquement par ces mots.

« Enfin, Messieurs, je bois à la science ! »

Un autre invité se lève à son tour et s'écrie :

« Et moi je bois aux lettres ! » — C. P.

NOS VIEILLES CHANSONS

Suisse et Canton.

J.-J. PORCHAT.



1. J'en-tends cri - er : Vi - ve la Suis - se !
2. Mais faut - il mieux ai - mer la Suis - se,
3. On est pour - tant ci - toy - en suis - ses
4. Et que di - rais-tu si la Suis - se



J'entends cri - er : Viv' le can - ton ! Ton ton ton
Faut-il ai - mer mieux le can - ton ? » »
A-va-t'on le soit du can - ton, » »
Un jour ab - sor - bait le can - ton ? » »



ton, tontai - ne, ton ton. Moi, je répons : Vi - ve la
Suis - se Et de tout mon cœur j'ai - me la
Suis - se Non, je de - vins ci - toy - en
Suis - se Un roi bien-tôt prendrait la



Suis - se, Vi - ve la Suisse et le can - ton ! Ton ton ton -
Suis - se Et de tout mon cœur le can - ton, » »
Suis - se Quand le pa - ys de - vint can - ton, » »
Suis - se Si la Suis - se prend les can - tons, » »



ta - ne, ton ton, Ton ton, ton - ta - ne, ton ton.

REIN DE TROSSA

La Luise Frindja n'avait jamé rein einveintâ. N'étâi pas onna choûma, mâ tot parâi n'étâi pas tant eluminâie. A l'écoula, l'avâi adî êlâ dein lo maffet por cein que pouâve pas reteni ti lè nom qu'on fâ apprendre ora âi bouffu. Cougnessâi bin adrà quemet son velâdzo de Papetbliu s'appelâve et que lâi avâi on pucheint domaino qu'on lâi desâi Rupatrouille, et que l'étâi âi li. Et vâ ! la Luise Frindja l'étâi la maîtra de tot Rupatrouille, omète quaranta pousse et on gros tsédau de modze, modzon, armaille, bolet, valse, bâo, mâcllio, et tot lo diâbllo et son train. Ein êtâi orgolliâosa qu'on pu (coq) et desâi adî : « Mon Rupatrouille ! mè caïon ! mè faille ! mè counet ! mon bâo ! mon tsevu ! » L'étâi dinse onna brêlaire.

Quand bin l'avâi coumenîi âo second degré de l'écoula, s'ê maryâie âo boun'hâoro. Ne sêde vo pas que lè tomme dâi pouôre et lè felhie dâi retso sant vito mâore. Son hommo l'étâi on crâno corps, bouna façon, ti sê bon meimbro, et dzeinti. S'apelâve Lucyin et l'avâi maryâ la Luise Frindja po son erdeint. L'amâve bin tot parâi. Mâ cein que lo pouâve bourlâ, l'ê que la Luise desâi adî quemet du dèvant : « Mon Rupatrouille ! mè dzenelhie ! mè caïon ! mè truffie ! ma campagne ! mon bornî ! » quemet se n'irant pas maryâ.

On dzo, lo Lucyin fâ dinse â la Luise :
— Attiuta-vâi, Luise : Vu tê dere oquie que lè verê. Te sâ bin que no no sein maryâ lè dou, et que, du ci dzo, cein qu'ê tin l'ê min et tot cein qu'ê min l'ê tin. Adan te dèvetrâ pas adî dere : « mon êtrâbllo ! mè caïon ! mè goune ! mon Rupatrouille ! Tê faut dere na pas : « Noutron êtrâbllo ! noutrê caïon ! noutrê goune ! noutron Rupatrouille ! » M'ôut ?

— Oï ! so lâi repond la Luise Frindja. Fari dinse quemet te mè dit. T'i bin sâdzo de mè fêre clli l'aleçon.

Faut que vo diêso que la Luise Frindja l'amâve bin son Lucyin. L'ê por cein que lâi desâi que l'étâi bin sâdzo.

Et du clli dzo, la Luise s'ê bin appliquâie. Mimameint que l'aut'hî que l'étâi z'u queri de l'igüe âo borni : l'avâi dzalâ outre la nê et de la glièce tot â l'einto de la tchivra. Lo Lucyin fasâi dau fû po couâire âi caïon. Vaitê la Luise que revint ein nioussaint on boquenet, et tota minâblia, ein sê tegneint l'avau de la rita avouê la man.

— Mâ ! mâ ! que lâi fâi lo Lucyin, qu'as-to ? T'i-to fête mau !

— Oï, so repond la pouâra Luise Frindja, su... su... tsesâte su mon... su noutron pêtairu !

MARC A LOUIS.

Pour nos bons vieux. — Bien que la charité, dans notre pays, n'ait jamais été si active, il est navrant de devoir constater que ceux qui ont le premier droit à notre sollicitude sont restés délaissés. En effet, pour nos vieillards indigents, les ressources font défaut et maintenant la dureté des temps rend leur situation alarmante.

Sous l'égide de la Société suisse d'Utilité publique et d'un comité national, l'œuvre « Pour nos vieillards » est née. Son programme :

1° Renforcer l'amour et la sollicitude pour les vieillards indigents (hommes et femmes) ; 2° Récolter les fonds pour les secourir et améliorer leur sort. De grosses sommes sont nécessaires, et une souscription nationale se fera du 15 mars au 15 avril. Que le peuple suisse, tout entier, conscient de ses responsabilités envers ses vieillards accueillis avec joie cet appel et lui prête son appui !

Prière aux personnes qualifiées pour prêter leur concours de s'adresser au Bureau central : « Pour nos Vieillards », à Winterthour (siège provisoire) ou d'envoyer leur obole (Compte de chèques postaux : VIII b 471).

UN CENTENAIRE

C'est en 1818 que parut pour la première fois l'*Annuaire officiel* du canton de Vaud, dont la collection complète est très rare.

Il n'est pas sans intérêt de parcourir un des anciens volumes de cette utile publication, celui de 1820, par exemple, imprimé chez les frères Blanchard.

On y voit que la plus haute magistrature du pays était alors exercée par Vincent Ruttimann, Président de la Diète et Avoyer en charge de Lucerne (canton directeur) ; que le chancelier de la Confédération était Michel Mousson, de Morges. L'Etat-major fédéral avait à sa tête le major-général J.-C. Finsler, de Zurich, assisté notamment de deux colonels et de 5 lieutenants-colonels fédéraux et 6 lieutenants-colonels (3 du génie et 3 de l'artillerie).

Les pays, représentés en Suisse par des Agents diplomatiques étaient au nombre de 11 (en 1917 : 26). C'étaient l'Angleterre, l'Autriche, le Grand-Duché de Bade, la Bavière, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, la Prusse, Rome (le Pape), la Russie et la Sardaigne.

Le Portugal avait un Consul à Semsales (Fribourg) et la Sardaigne, outre son Ministre à Berne, un Consul général à Genève.

De son côté, la Suisse entretenait à l'étranger deux Chargés d'affaires, l'un à Paris, l'autre à Vienne (en 1918 : 10 chefs de mission) et 17 consuls de commerce avec résidence à Trieste, Pétersbourg, Milan, Naples, Amsterdam, Anvers, Bordeaux, Gênes, le Havre, Lisbonne, Liverpool, Livourne, Londres, Lyon, Marseille, Odessa et Rome. Il n'existait aucun Ministre ou Consul de Suisse hors d'Europe.

Le Grand Conseil était composé de 180 députés (en 1918 : 206) et le Conseil d'Etat de 13 membres (en 1918 : 7). (Jules Muret, landammann en charge, Auguste Pidou, landammann, vice-président, Henri Monod, ancien landammann, Pierre-Elie Bergier, François Clavel, Pierre David Bocherens, Etienne-Louis Jan, Isaac Trey, François-Louis Bourgeois, David-Louis Samuel Richard, André-Urbain de la Fléchère, César Soulier et Louis Secretan.)

Le Tribunal d'appel (Tribunal cantonal) comprenait le même nombre de membres que le Conseil d'Etat (1918 : 9 juges et 5 suppléants).

« Emmanuel-François-Benjamin Muret, Morges, était Inspecteur général des milices ».